AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_01-DE Requ le 15/04/2025



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT DE NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES: COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 8 AVRIL 2025 A 19 heures dans la salle du Conseil Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS: M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

<u>PROCURATIONS</u>: M. Grégory PETITJEAN à M. Michel LOBACCARO, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES: Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI, M. PASQUINI Julien.

QUORUM: 14 PRESENTS: 21 VOTANTS: 24

Secrétaire: Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 1er avril 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_01-DE Reçu le 15/04/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

<u>I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU</u>

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2025 – 09: Il a été décidé la passation et la signature avec la SARL BB MUSIC, sise 780, Route de la Grave 06440 L'ESCARENE, d'un contrat de prestations de service portant sur la prestation technique en sonorisation et éclairages à l'occasion du spectacle de l'école municipale de danse le 18 juin 2025 à Beaulieu-sur-Mer au Théâtre de la Batterie. Le montant forfaitaire des prestations est de 3266 € H.T, soit 3919,20 € TTC (TVA 20% %).

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Roger ROUX